

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE**  
**Le 26 avril 2011**

Séance spéciale du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 26<sup>ième</sup> jour du mois d'avril 2011 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Martial Labonté  
Madame Hélène Bourbonnais  
Madame Michèle Lemelin

Monsieur Roger Bélanger  
Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

Absence motivée : Monsieur Alain Larochelle

Tous les membres du Conseil présents renoncent à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance spéciale, conformément à l'article 157 du Code municipal et ont signé une déclaration à cet effet.

---

**RÉS. : 1104-056**

**ORDRE DU JOUR**

1. Travaux de raccordement – Résidence de Monsieur Marcel Normand;
2. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier – Reddition de comptes;
3. Raccordement du drain de fondation de Madame Monique Goupil.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger  
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond  
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 1104-057**

**TRAVAUX DE RACCORDEMENT**  
**RÉSIDENCE DE MONSIEUR MARCEL NORMAND**

**CONSIDÉRANT que** la sortie d'égout (conduite de refoulement) qui traverse la rue St-Georges à la hauteur du lot 3 588 433 ne peut-être utilisé contrairement à ce qui avait été prévu, pour le branchement de la future construction de Monsieur Marcel Normand;

**CONSIDÉRANT que** notre responsable des travaux publics est en arrêt de travail donc dans l'impossibilité d'effectuer ces travaux;

En CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin  
APPUYÉ par : Madame Hélène Bourbonnais  
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de confier le branchement aqueduc et égout pour la nouvelle résidence de Monsieur Marcel Normand, à Les Excavations Lafontaine inc. selon les taux horaires des machineries et équipement utilisé ainsi que la main-d'œuvre spécialisée pour ce type de travail.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 1104-058**

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER**  
**REDDITION DE COMPTES**

**ATTENDU que** le ministère des Transports a versé une compensation de 135 523\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

**ATTENDU que** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif

des routes locales 1 er 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**ATTENDU que** la présente résolution est accompagné de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU qu'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 er 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 1104-059**

**RACCORDEMENT DU DRAIN DE FONDATION DE MADAME MONIQUE GOUPIL**

**CONSIDÉRANT que** lors des travaux d'égout pluvial sur la rue Commerciale, le drain de fondation de la propriété de Madame Monique Goupil n'a pas été raccordé;

**CONSIDÉRANT qu'**il s'agit du chantier de Excavation Vézina inc.;

**CONSIDÉRANT que** des prix unitaires pour le raccordement de drain sont prévus aux bordereaux de travaux;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de demander à Excavation Vézina inc. de procéder au branchement du drain de fondation de la propriété de Madame Monique Goupil.

Que ces travaux seront réalisés en dépenses contrôlées sous la surveillance de notre firme d'ingénieur Conseil.

Que la présente demande ne constitue en aucun cas une admission de responsabilité de la part de la municipalité en regard des dommages survenus ou à survenir et dus au non raccordement de la propriété de Madame Goupil lors de la réalisation des travaux initiaux.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 1104-060**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h47.

\_\_\_\_\_  
Martin J. Côté, maire

\_\_\_\_\_  
Richard Côté, directeur général